



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois le 13 SEPTEMBRE à 18 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 7 SEPTEMBRE deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Madame Martine MORELLON, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE (à partir du rapport 23-82).

Absents représentés : Monsieur Jean-François PERRAUD (a donné procuration à Monsieur le maire),

Madame Patricia GRANGE (a donné procuration à Monsieur Dominique CHARVOLIN),
Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM),
Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Madame Sandrine GENIN),
Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN),
Monsieur Roland WILPUTTE (a donné procuration à Monsieur Daniel SERANT jusqu'au rapport 23-81),

Absente non représentée : Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

Rapport n° 23/87 – URBANISME

Rapporteur : Madame Monia BEN SLAMA

ACQUISITION ESPACE VERT AVENUE MOULINS-LES-METZ (AL 76) ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE AVEC LA SOCIETE COGEDIM

Publié le : 14 septembre 2023

Transmis en Préfecture le : 14 septembre 2023

Exécutoire le : 14 septembre 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

La société COGEDIM projette la réalisation d'un projet immobilier de 24 logements sur la parcelle AL 76 (3 853 m²) sise 10 avenue Moulins-les-Metz.

Cette parcelle comporte une maison d'habitation qui est destinée à être démolie dans le cadre du projet, une annexe en limite sud. Le terrain est en grande partie boisé, bien que souffrant d'un défaut d'entretien depuis de longues années.

Dans le cadre des échanges préalables à la définition précise du projet, et afin de maintenir un espace de respiration et un îlot de fraîcheur, il a été convenu qu'il convenait de ne pas bâtir sur la partie sud-ouest du terrain.

La société COGEDIM propose à la commune de lui céder cette partie du terrain non destinée à être bâtie (voir plan ci-annexé). Cela représente une surface d'environ 795 m². Les conditions de cette cession sont les suivantes :

- Prix de 35 €TTC/m² soit environ 27 825 €TTC au total ;
- Constitution d'une servitude de cour commune au profit de la société COGEDIM de 9 m de large au total (dont 8 m sur la parcelle à céder à la commune) afin de permettre à la société COGEDIM de construire l'un des deux bâtiments du projet à environ 1 mètre de la limite séparative ;
- Frais de notaire à la charge de la commune.

Il est proposé que la commune se rende propriétaire de ce terrain afin de créer un parc de proximité pour les habitants du quartier.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de l'acquisition à la société COGEDIM d'environ 795 m² issus de la parcelle AL n°76, au prix de 35 €TTC/m² ;
- **Approuve** le principe de la constitution d'une servitude de cour commune au profit de la société COGEDIM de 9 m de large au total (dont 8 m sur la parcelle à céder à la commune) ;
- **Dit** que les crédits liés à cette opération sont inscrits au budget de la commune ;
- **Charge** Me Marie-Anne TACUSSEL, notaire à CHAPONOST, de ce dossier ;
- **Autorise** Monsieur le maire à signer ledit acte et tout document s'y rapportant.

VOTANTS	27 Thomas SAUVAGE ne prend pas part au vote
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	27

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

Le secrétaire,
Thomas SAUVAGE

